



syndicat

interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs



Syndicats des services publics –Genève

Genève, le 23 novembre 2015

La Santé publique violemment attaquée

Sous prétexte d'un budget faussement déficitaire, l'ensemble des mesures décidées vise en vérité à faire des cadeaux fiscaux en vue de la révision de la loi sur les entreprises. Baisse des prestations à la population, blocage des mécanismes salariaux, salaire à la tête du client, réduction du personnel, augmentation du temps de travail et licenciements facilités, sont les outils choisis par le Conseil d'Etat pour économiser 200 millions par année. Une vraie catastrophe pour le personnel de la santé et une dégradation programmée des prestations à la population.

Un projet de loi féroce s'attaque au personnel hospitalier (projet de Loi 11 594)

Le parti libéral-radical (PLR) a déposé un projet de loi proposant une autonomie salariale des établissements publics médicaux (HUG, Cliniques de Jolimont et Montana), des hautes écoles spécialisées (HES) et de l'Université. Si ces établissements ne suivent plus la grille salariale de l'Etat, c'est la porte ouverte au salaire au mérite, à la stagnation des salaires, à l'inégalité de traitement, qui d'un côté favorise l'augmentation des hauts salaires, et de l'autre la diminution des bas salaires.

Le démantèlement de l'unicité du statut des services publics signifie que la privatisation des conditions de travail débouchera sur une concurrence sauvage au détriment des prestations d'intérêt public.

La loi « Personnel Stop » vient d'être votée par le parlement genevois

L'ensemble de la droite au Grand Conseil a voté et approuvé la loi « Pour le renforcement du frein à l'endettement ». L'intitulé de cette loi est trompeur, parce que son véritable objectif vise avant tout la réduction drastique des prestations à la population par le gel du montant de l'ensemble des charges de fonctionnement de l'Etat. Plus aucun nouveau poste ne pourra être créé sans en supprimer un autre. Pire encore, toute augmentation de dépense mécanique se traduira par la suppression du nombre de postes équivalent. Ouverture d'un nouvel EMS ou d'une

prison ? Pas de soucis : on coupera d'autant dans l'enseignement, le social, ou on prendra dans l'aménagement du territoire ou à l'Hôpital, malgré le fait que le nombre de patients augmente systématiquement de 2% par année.

Facilitation de la procédure de licenciement

L'Etat veut pouvoir licencier les employé-e-s de terrain, qu'ils travaillent depuis 1 année, 10 ans ou 30 ans, de manière arbitraire et sans qu'ils puissent se défendre. Comme cela se passe déjà avec le personnel qui n'est pas nommé et qui peut être licencié très facilement. Il suffit que la hiérarchie fasse une mauvaise évaluation et le processus se met en route. L'enquête administrative sera supprimée et le personnel malade ne sera pas reclassé mais licencié comme dans le privé.

Augmentation des heures de travail

Il y a 40 ans, le personnel hospitalier travaillait 44 heures par semaine. A l'époque le personnel et les syndicats se sont battus et ont obtenu la semaine de 40 heures. Le passage à 42 heures par semaine équivaut à une augmentation de 5% du temps de travail sans augmentation de salaire. Alors qu'il manque déjà à l'appel plus de 1200 postes dans le secteur de la Santé (dans les 500 aux HUG, 160 à Imad, 570 dans les EMS et une quarantaine à la Clinique de Jolimont), les HUG pourront supprimer 500 postes de travail, soit 1 poste sur 20. Pour l'ensemble du secteur cela représente 750 postes.

La précarité qui atteint déjà des sommets, va encore se développer

Actuellement, la précarité se développe à grande vitesse dans le secteur des soins. Le recours à du personnel temporaire augmente aux HUG, à Imad et dans les EMS.

Aux HUG, 1.200 employé-e-s sont engagé-e-s via les agences temporaires, soit l'équivalent de 430 postes de travail à 100% toute l'année !

L'engagement d'autant de personnel temporaire contourne les dispositions légales car pour remplacer le personnel absent, la loi autorise l'engagement de personnel avec un contrat d'auxiliaire. L'utilisation massive de personnel intérimaire n'est pas admise par la loi. Et pour cause, cela crée du dumping salarial. Ce personnel est moins bien payé que celui de l'Etat et ne bénéficie pas des mêmes prestations de retraite.

Par exemple, une secrétaire est payée 23.70 Fr. par heure par l'agence temporaire alors que les établissements payent 65 Fr par heure à cette même agence. S'ajoutent à cela des contrats d'auxiliaires, de stagiaires, d'apprentis, d'étudiants engagés à l'heure pour travailler le week-end, de civilistes... En tout, cela représente autour de 20% du personnel de la Santé.

Si toutes les mesures annoncées par le Conseil d'Etat passent, cela va encore s'intensifier car les besoins en personnel sont considérables.

Diminution des postes

Le non remplacement des « départs naturels » et l'encouragement au temps partiel sont deux mesures qui vont entraîner une diminution des effectifs. Celles et ceux qui réduiraient leur temps de travail ne seraient pas remplacé-e-s. Le volume des prestations lui continuera son ascension.

**Assemblée
du personnel Santé
le mardi 24 novembre 2015
à 15h50 et à 17h15 à
Auditoire polyclinique**

Le blocage des mécanismes salariaux, en particulier le versement de l'annuité

Faut-il rappeler que, lors de l'introduction récente du nouveau système de progression des annuités, c'est-à-dire de reconnaissance de l'expérience professionnelle acquise, le gouvernement s'était aussi formellement et solennellement engagé à ne plus toucher à l'automatisme des mécanismes salariaux ? Or, la suspension de l'annuité a des effets structurels dans la mesure où ses effets induits se font sentir tout autant sur la progression salariale que sur la constitution des avoirs du deuxième pilier pour lesquels nous sommes déjà obligé-e-s de cotiser plus pour... toucher moins.

Des coupes pour les uns, des cadeaux pour les autres

Au moment où il se lance dans cette offensive contre le personnel, le Conseil d'Etat s'apprête aussi à prendre des mesures en matière fiscale. Suite à la dite « Réforme III de l'imposition des entreprises » qui supprime les inégalités fiscales entre les multinationales étrangères et celles domiciliées en Suisse, le Conseil d'Etat vise à fixer un taux d'imposition unique des bénéfices des entreprises à 13,5% en lieu et place des 11% qui s'appliquent actuellement aux multinationales étrangères et des 24% payés par les autres.

D'après les estimations du département des finances, cette réforme entraînera une baisse des recettes fiscales de quelques 400 à 600 millions de francs, par an... Ce sont donc en gros des cadeaux de 500 millions par an qu'on s'apprête à faire aux grandes entreprises alors que c'est de 200 millions par an qu'on voudrait nous délester...

**Assemblée
de la fonction publique
Mercredi 25 novembre 2015
à 20h
au Paladium**

Vous pouvez contacter les délégué-e-s des syndicats SIT et SSP

Aux HUG : Belle Idée (Thierry Dupuy, Anne Marie Crausaz), laboratoires (Liliane Marchand, Daniel Fagioli, Anne Magnin, Pierre-Alexandre Moser, Jean François Casareale), propreté-hygiène (Luis Diaz, Quintino Da Costa, Joaquim Soares, Isabel Vinhas, Fesehay Kidane), Loex (Judith Perez), Maternité (Martine Viret), Beau Séjour (Maria Hoffland), brancardiers (Jean-Marc Saredi), Cantonal (Deborah Bouyol, Giorgio Brottoni ; Sophie Grandi, Geneviève Preti, Jorge Muñoz, Xavier Lalanne, Daniela Neves), Stérilisation (Patrick Schifferli, Rita Vianna) physiothérapeute (Anne-Françoise Naef), Service technique (Manuel Estravis) **A Imad** (Malika Fischer, Chusa Purras). Mirella Falco secrétariat SIT, David Andenmatten secrétariat SSP.

Pour le SIT

079 459 26 11 ou greve@sit-syndicat.ch



Services Publics en lutte

Pour le SSP :

076 615 50 68 ; www.sspge.ch



Ssp-Vpod Hôpital